

DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES  
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**OBJET** : Fermeture à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre d'une partie des carrières et du Chemin de la crête du front de taille aux Carrières de Glay pour des raison de sécurité par suite des intempéries et en raison d'éboulements.

Arrêté Temporaire

Le Maire de Saint Germain Nuelles,

VU les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°069 208 24 44

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens et éviter les risques d'accidents,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 069 208 24 44

**Article 2** : Le chemin des crêtes du front de taille est fermé au public jusqu'à nouvel ordre par mesure de sécurité pour les usagers par suite des chutes de pierres et aux éboulements dues aux épisodes de pluie de ces derniers jours

**Article 3** : L'accès à l'espace « Front de taille » est interdit à toute personne jusqu'à nouvel ordre

**Article 4** : Le périmètre sera délimité par des barrières de sécurité

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché à compter de ce jour

**Article 6** : Le présent arrêté sera transmis à

- Le président de l'association « Les Carrières de Glay » M. Philippe CASILE
- La Commandante de la Gendarmerie de l'Arbresle,
- Service de police municipale de Saint Germain Nuelles
- Monsieur le Chef de Centre Sapeurs-Pompiers de Saint Germain Nuelles

chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Germain Nuelles, le 17 mai 2024  
L'adjoint au Maire, Gérard PEILLON

